



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

disques

Question écrite n° 67082

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à Mme la ministre de la culture et de la communication de bien vouloir communiquer la part des ventes des disques en langue française dans l'ensemble des ventes de disques.

Texte de la réponse

Le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) indique dans l'édition annuelle de L'économie du disque que, en 2000, 154 millions de disques ont été vendus, dont 37 millions de simples et 114 millions d'albums. Le chiffre d'affaires des éditeurs a représenté 7,4 milliards de francs (1,1 milliards d'euros) hors marge distributeur et taxe. Le chiffre d'affaires du répertoire francophone était de 57 %. Cette part est en augmentation constante depuis 1996 (+ 10 %). Le disque représente une place significative dans l'univers des produits culturels. Si le livre arrive toujours en tête avec 26 milliards de francs de chiffre d'affaires (TTC détails), le disque se situe en seconde position (12 milliards de francs) loin devant le cinéma (5,9 milliards), le multimédia (5,5 milliards) et la vidéo (4,3 milliards). Par ailleurs, plus d'un tiers des albums francophones se vend à l'étranger, chiffre qui témoigne du dynamisme de notre répertoire au-delà de nos frontières.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67082

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5710

Réponse publiée le : 31 décembre 2001, page 7532